



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

du Conseil métropolitain de Dijon métropole

### Séance du jeudi 28 septembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86 Nombre de présents participant au vote : 69

Nombre de membres en exercice : 86 Nombre de procurations : 13

#### Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN Monsieur Pierre PRIBETICH Monsieur Thierry FALCONNET Madame Nathalie KOENDERS Monsieur Rémi DETANG Madame Sladana ZIVKOVIC Monsieur Jean-François DODET Madame Françoise TENENBAUM Monsieur Jean-Patrick MASSON Monsieur François DESEILLE Monsieur Dominique GRIMPRET Monsieur Jean-Claude GIRARD Madame Claire TOMASELLI Monsieur Philippe LEMANCEAU Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN Madame Christine MARTIN Monsieur Antoine HOAREAU Monsieur Nicolas BOURNY Madame Céline TONOT Madame Nadjoua BELHADEF Monsieur Hamid EL HASSOUNI Madame Brigitte POPARD Monsieur Denis HAMEAU

Monsieur Guillaume RUET Madame Patricia BEGIN suppléante de M. Laurent GOBET Madame Dominique MARTIN-GENDRE Madame Karine HUON-SAVINA Monsieur Nicolas SCHOUTITH Madame Ludmila MONTEIRO Monsieur Jean-Philippe MOREL Madame Kildine BATAILLE Madame Stéphanie VACHEROT Monsieur Marien LOVICHI Monsieur Christophe BERTHIER Monsieur Jean-François COURGEY Monsieur Emmanuel BICHOT Madame Caroline JACQUEMARD Madame Céline RENAUD Monsieur Laurent BOURGUIGNAT Monsieur Bruno DAVID Madame Laurence GERBET Madame Claire VUILLEMIN Madame Stéphanie MODDE Monsieur Olivier MULLER Monsieur Patrice CHATEAU Monsieur David HAFGY

Monsieur Patrick AUDARD Monsieur Léo LACHAMBRE Monsieur Samuel LONCHAMPT Madame Catherine VICTOR Monsieur Gérard HERRMANN Madame Dominique BEGIN-CLAUDET Monsieur Patrick CHAPUIS Madame Anne PERRIN-LOUVRIER Monsieur Jean-Marc RETY Monsieur Jean-marc GONÇALVES Madame Catherine PAGEAUX Monsieur Didier RELOT Madame Catherine GOZZI Monsieur Philippe SCHMITT Madame Isabelle PASTEUR Madame Céline RABUT Monsieur Frédéric GOULIER Monsieur Philippe BELLEVILLE Monsieur Adrien GUENE Madame Noëlle CAMBILLARD Monsieur Cyril GAUCHER Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX Monsieur Stéphane WOYNAROSKI

### Membres absents :

Monsieur Lionel SANCHEZ

Monsieur Gaston FOUCHERES

Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY

Monsieur Patrick BAUDEMENT

Madame Danielle JUBAN pouvoir à Madame Sladana ZIVKOVIC
Madame Océane GODARD pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Monsieur Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Georges MEZUI pouvoir à Madame Nadjoua BELHADEF
Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Madame Christine MARTIN
Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Claire VUILLEMIN
Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE
Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Monsieur Guillaume RUET
Monsieur Jean DUBUET pouvoir à Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Monique BAYARD pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET

DM20230928 10 N°10 - 1/3

# OBJET: ECOLOGIE URBAINE ET SERVICES D'INTERET COLLECTIF Lancement d'un Appel à Manifestation Intérêt pour la création d'une SEM Energies

S'inscrivant pleinement dans le cadre de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, Dijon métropole, doté des compétences Energie, souhaite réaliser le déploiement d'infrastructures de production d'énergies renouvelables à l'échelle territoriale.

### Sont envisagés :

- Le développement de la production d'électricité d'origine photovoltaïque sur le territoire métropolitain, qui mobiliserait les actifs immobiliers et fonciers de la métropole (toitures, parkings, surfaces au sol), avec pour objectif d'atteindre une production de 80 GWh / an minimum sur les nouveaux projets
- Le développement sur le foncier de la métropole, d'unités de production de chaleur fonctionnant à la biomasse, en lien avec les acteurs territoriaux (délégataires et filière d'approvisionnement notamment), avec pour objectif d'atteindre 30 GWh / an minimum sur les nouveaux projets

En ce quoi concerne les équipements de production d'énergie photovoltaïque (toitures, parking, centrales au sol), cela s'inscrit dans la dynamique dite de « solarisation du territoire », qui permet d'identifier les stratégies d'équipement en fonction de la taille des sites à équiper (centrale photovoltaïque de Valmy, projet Response à la Fontaine d'Ouche, ombrières du parking relais du Zénith, etc..).

Dijon Métropole souhaite constituer un véhicule commun de maitrise d'ouvrage et d'exploitation d'infrastructures de production d'énergies renouvelables à l'échelle territoriale en mobilisant des partenaires privés à l'aide de solutions innovantes.

Dans cette perspective d'ensemble, deux schémas sont envisageables :

- il pourrait être imaginé qu'une SEM ENERGIES définie dans le cadre de l'article L. 1521-1 du Code général des collectivités territoriales puisse détenir des participations variables dans tout ou partie des sociétés de portage filles,
- ceci pourrait aussi se faire dans le cadre du régime applicable aux SEMOP tel que fixé aux articles L. 1541-1 à L. 1541-3 du Code général des collectivités territoriales.

Ces opérations pourraient être développées, financées et exploitées dans le cadre d'un dispositif de « Tiers Investisseur », ce dernier étant sélectionné par le moyen d'un Appel à Manifestation d'Intérêt.

Dans ce contexte général, Dijon métropole souhaite lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt en vue de sélectionner un investisseur financier ayant vocation à rejoindre le capital de la SEM (ou des SEMOP) en tant qu'investisseur tiers aux côtés de la Collectivité (et de l'Opérateur de la SEMOP le cas échéant) pour accélérer le déploiement des projets énergie sur le territoire métropolitain. Le tiers investisseur sera doté de compétences dans le champ de l'Energie, clairement aligné sur l'intérêt public, et porteur d'investissements sur le temps long.

Après sélection du partenaire Tiers investisseur, sera étudié la faisabilité d'une démarche partagée, qui précisera le périmètre d'investissement retenu et les modalités de structuration et de gouvernance partagées à long terme. Notamment le Tiers apportera son aide à la structuration juridico-financière du montage. Concrètement, les coûts associés à cette aide, attachés à sa qualité de futur actionnaire, resteront la charge du Tiers Investisseur, qui mobilisera ses ressources internes et passera, pour son propre compte mais au bénéfice du projet, les contrats nécessaires avec les juristes, experts financiers etc.

Si la faisabilité de la démarche est confirmée, le conseil métropolitain sera appelé à se prononcer sur la création d'une SEM ou d'une SEMOP, les modalités de participations au capital de la société à créer, sur la base d'un projet de statuts, et le cas échéant, sur le mode gestion.

#### Calendrier envisagé :

DM20230928 10 N°10 - 2/3

Publication de l'AMI : Octobre 2023 Réponse des candidatures : Novembre 2023 Sélection de l'investisseur : Décembre 2023 (\*)

(\*) Le conseil devra se prononcer sur le nom du lauréat de l'AMI avant de pouvoir conclure avec l'investisseur sélectionné le protocole qui précisera les conditions financières des études. La date de sélection devra être choisie en fonction du calendrier du Conseil Métropolitain.

# Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt en vue de sélectionner un investisseur financier ayant vocation à rejoindre le capital de la SEM (ou des SEMOP) en tant qu'investisseur tiers aux côtés de la Collectivité (et de l'Opérateur de la SEMOP le cas échéant) pour accélérer le déploiement des projets énergie sur le territoire métropolitain,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte à intervenir pour la mise en place et le bon déroulement des projets envisagés.

Scrutin Pour: 82 Abstention: 0

Contre: 0 Ne se prononce pas: 0

DONT 13 PROCURATION(S)

Le secrétaire, Le Président,

Monsieur HOAREAU Monsieur REBSAMEN

DM20230928 10 N°10 - 3/3